

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois mars 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents :

Pascal POCHAT-BARON, Laëtitia SECCO, Martial MACHERAT, Véronique ALEXANDRE, Paul GIRARD, Véronique DROUET NOVEL, Michel STAROPOLI, Francis GOY, Monique COCOLOMB, Sébastien PELLET, Gauthier AIGLOZ, Marie DEVESA, Antoine CENCI, Isabelle PILLET, Pierre VALENTIN, Gerald VIGNY, Nadia LAOUFI, Florian GRANGE, Christophe COPCHARD, Zénaïde MONTESINOS, Gerard MILESI, Nadine BROISIN, Eric COULON, Valérie BRUNA BLEICHNER, Roselyne VIOLLET

Absents représentés :

Florence PIERRE (pouvoir à Laëtitia SECCO), Carole GAVARD MOLLIARD (pouvoir à MONTESINOS Zénaïde)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 25
Représentés : 2
Votants : 27

AFFAIRES SOCIALES

D2026_041 - CCAS – détermination du nombre de membres et désignation des membres

Rapporteur : Pascal POCHAT-BARON, Maire

*VU le Code de l'Action Sociale et de la Famille, articles L123-6, R123-7 et R123-8 ;
Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;*

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du CCAS. Celui-ci doit respecter dans sa composition une obligation de parité, à savoir être composé d'un nombre égal de représentants du conseil municipal et de représentants de la société civile.

Il est présidé de droit par le Maire.

La fixation du nombre d'administrateurs relève de la compétence du conseil municipal, ainsi que la désignation des représentants élus. Les représentants de la société civile sont ensuite nommés par arrêté du Maire.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS**
- **DESIGNE les membres suivants :**

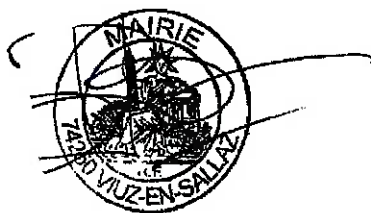
BRUNA-BLEICHNER Valérie
COCOLOMB Monique
GIRARD Paul
LAOUFI Nadia
VIOLLET Roselyne

- **MANDATE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

**Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme**

**Le Maire,
Pascal POCHAT-RAPON**



**Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur Général des Services,
Stéphane COCHARD**

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 03/04/2026
ID : 074-217403112-20260330-2026_041-DE

SLOW

**La secrétaire de séance
Nadia LOUFI**